

**DEPARTEMENT  
DE L'ISERE****Arrondissement de  
La Tour du Pin****Canton de  
Bourgoin-Jallieu****Nombre de membres : 18****En exercice : 18****Présents : 11****Pouvoirs : ; JOLY Bernard à BUTTIN Gérard,  
BALLY Liliane à GIRARD Sophie****Absent(es)ou excusés : Catherine LAURENT,  
Sylvain CLOPET, Cindy Ferraro, Romain  
DOUCELIN****Pour : 13****Contre : 0****Abstention : 0****OBJET****Rapport de l'eau 2022****République Française****COMMUNE D'ECLOSE-BADINIÈRES****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Délibération n°23/09.10/26***Séance du 9 octobre 2023**Mis en ligne le 19 octobre 2023**Date de convocation du Conseil Municipal  
04/10/2023**Nombre de conseillers municipaux en exercice au  
jour de la séance : 18**Maire : Mr BERGER Alain**Secrétaire de séance : Valérie PELLET***Membres présents : BERGER Alain, PELLET  
Valérie, BUTTIN Gérard; JACOLIN Jocelyne;  
GIRARD Sophie; FERLET Dominique,  
FROMYTOUX Cyril; GARNIER Vincent, CUSIN  
Cécile; COUTURIER Alban; Abigaël MICHA,**

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a été créée le 15 février 2007. Elle a pris à cette date les compétences « eau potable » et « assainissement » en particulier pour la commune de Badinières.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune d'Eclosa a intégré la CAPI, transférant également de ce fait ses compétences « eau potable » et « assainissement » à la CAPI.

**Le rapporteur expose**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif dont les modalités de réalisation et d'adoption sont fixées par les articles D.2224-1 à D.2224-5 du même code.

Au terme de l'article D.2224-1, il appartient aux représentants des communes de présenter au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport en question.

Ce rapport donne en particulier une vue globale sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2022.

Monsieur Alain BERGER a procédé au rapport au travers d'un certain nombre de « slides » significatifs des principales caractéristiques du service de l'eau potable et du service de collecte et de traitement des eaux usées sur le territoire.

Une présentation détaillée du prix de l'eau et assainissement a en particulier été réalisée ; les grandes orientations ont été également évoquées au travers des questions des élus.

Il a notamment été rappelé que l'exercice 2022 a été marqué par l'entrée en vigueur des contrats de Délégation de Service Public (DSP) avec la SEMIDAO, sur l'ensemble du territoire où la CAPI est compétente

Pour mémoire également, il a été rappelé que nous sommes sur une période de lissage du prix de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), ceci afin d'arriver à un prix uniforme de l'eau sur l'ensemble du territoire.

**Les membres du Conseil municipal de la commune d'Eclose-Badinières ont pris acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2022.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Alain BERGER

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Sous-préfecture le 18 octobre 2023

